

RHEINGAU



Dans la mémoire collective et historique des consommateurs sinon des amateurs, le Rhin bénéficie d'une référence particulière même si elle est un peu floue et détachée d'une réalité nette et précise. Ne parle-t-on pas fréquemment de « Vin du Rhin » lorsqu'il s'agit d'évoquer un vin allemand même s'il ne provient pas vraiment de cette région ? Cette sorte de phagocytage est encore plus patente lorsqu'il s'agit de riesling et, dans certains pays, le cépage est dénommé « Rheinriesling » pour le distinguer d'autres variétés s'en rapprochant, fût-ce uniquement par le nom. C'est dire la renommée ancestrale dont disposait cette région. A vrai dire, pour beaucoup de personnes à l'étranger, la viticulture germanique se résumait et se résume encore à deux régions : la Moselle et le Rhin.

Toutes deux sont fortement imprégnées de l'influence monastique cistercienne ou bénédictine. Encore aujourd'hui, le Kloster Eberbach reste un des hauts-lieux de la culture du vin allemande à l'instar du Clos Vougeot en France. Ses meilleurs vins étaient encavés dans une réserve nommée « Cabinet » qui est à l'origine du Prädikat actuel. On raconte également que c'est dans cette région que naquit, un peu par hasard, le Spätlese: pour une raison indéterminée l'autorisation de



vendanger fut transmise en 1775 avec un retard considérable et les grappes restèrent sur pied et se desséchèrent, certaines étant même frappées de pourriture noble, mais on récolta malgré tout et le nectar produit enthousiasma tout le monde de sorte que les années suivantes, le ban des vendanges fut retardé volontairement.

Le Rheingau, c'est aussi le siège de la plus grande école de viticulture d'Allemagne : L'institut de Geisenheim est renommé dans le monde entier. Et c'est la première région d'Allemagne à avoir instauré une classification qualitative des crus (1ste Lage) qui a servi de modèle à celle du VdP.

Faut-il pour autant en faire le centre névralgique moderne de la viticulture allemande ? Sans doute pas. Mais plus en raison de l'émergence des autres régions que par un déclin prononcé de celle-ci. Beaucoup de grands domaines historiques, souvent aux mains de la noblesse, ont subi quelques passages à vide mais plusieurs reprennent aujourd'hui des couleurs et, par ailleurs, de nombreux domaines familiaux sont venus au devant de la scène. Néanmoins, pour en venir au riesling, il est indubitable que cette variété est, comme nulle part ailleurs, responsable de son essor économique et de son aura dans le monde. Encore aujourd'hui, le riesling représente près de 80 % de l'encépagement.

Politiquement incluse dans le Land de Hesse, la région se partage géographiquement en trois secteurs : la partie ouest disposée en coteaux de belle pente au bord du Rhin autour de la localité de Lorch; la partie centrale courant de Assmanshausen à Walluf, où, à l'exception notoire des communes de Assmanshausen et Rüdeshheim, les pentes, orientées au sud, se font plus douces et, enfin, la partie est autour de Hochheim, de même configuration, mais où les vignobles font face au Main et non plus au Rhin.

Contrairement à l'image romantique que l'on a de la vallée du Rhin, imprégnée de la magie des légendes et chansons de geste, renforcée par l'omniprésence presque inquiétante des forteresses médiévales surveillant du haut

de leur falaise les méandres encaissés du fleuve, la région viticole du Rheingau est donc, dans sa plus grande portion, largement ouverte, étalée au bord d'un Rhin large et paresseux. Extrêmement bien protégée par les monts du Taunus, cette région de petite taille (3088 Ha) bénéficie d'un climat idéal chaud, en général plutôt sec malgré fortes pluies et grêle intermittentes et bien tempéré par le fleuve.

Géologiquement, ces deux dernières sont quasi identiques : elles partagent en effet des sols profonds, argilo-limoneux, calcaires avec une proportion importante de loess par endroit conditionnant des vins qui ont de la stature et du volume en bouche. Dans les coteaux pentus de la partie ouest, les sols sont plus maigres, caillouteux, faits de schistes et quartzite avec des poches gréseuses : les vins y sont plus effilés, racés et élégants.



Coteaux à proximité de Lorch - photo © Castle Tour

CLASSIFICATION À TROIS NIVEAUX EN VIGUEUR EN RHEINGAU

Les premiers essais de classification des terroirs du Rheingau remontent à 1836 et les meilleures situations furent déjà mises en carte en 1885, à vrai dire pour des raisons essentiellement fiscales. Sur un plan purement viticole, il fallut attendre 1967 pour que paraisse une nouvelle édition de l'atlas des crus, mais sans classification spécifique. D'ailleurs, comme on le sait, la loi viticole de 1971 ne fait absolument aucune référence à une hiérarchisation qualitative des crus en fonction de leur situation géographique, tranchant en cela avec l'esprit des appellations d'origine mises en place ailleurs en Europe. Le souhait de beaucoup de viticulteurs (et pas seulement des membres du VdP) était de dépasser cette approche : ils en trouvèrent le cadre dans une nouvelle organisation professionnelle spécifique au Rheingau, dénommée « Charta », qui avait vu le jour en 1984. On ressortit la carte de 1885 et, aux vignobles les mieux situés, on attribua un statut de « Klassifizierte Erste Lage », fondé le plus scientifiquement possible sur des critères de sol et de microclimat par l'Institut de Recherche de Geisenheim. La nouvelle carte, faisant officiellement foi, ne fut toutefois publiée qu'en 1999. Les crus mentionnés (30% de la superficie de la région !) sont donc potentiellement susceptibles de permettre l'élaboration de vins de premier ordre (Erstes Gewächs). Potentiellement seulement... Sur ces notions géographiques au sens large, furent greffées des conditions strictes de plantation et de production ainsi qu'une analyse sensorielle poussée. Ces trois niveaux de critères validés, le vin pourra être qualifié de « Erstes Gewächs » s'il est de profil gustatif « sec ». Le VdP ne pouvait manquer d'ajouter son grain de sel à ce modèle à trois étages en restreignant encore la notion de « Lage » pour la faire coïncider avec certaines parcelles privilégiées (voir la pyramide des crus ci-après). C'est ainsi qu'on en arrive à une notion de « Erstes Gewächs », reconnue officiellement à tous pour l'unique région du Rheingau, mais qui n'a finalement pas la même signification si le domaine qui élabore le vin fait ou non partie du VdP. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !

L'appellation officielle « Erstes Gewächs » concerne uniquement le riesling et le spätburgunder.

ERSTES  GEWÄCHS

Au sommet de la pyramide, on trouvera les vins issus de parcelles délimitées au sein des « Lieux Classés » (Klassifizierte Lage) qui ont reçu le statut de « Situation de Premier Ordre » (Erste Lage). A certaines conditions, ces vins pourront bénéficier du statut « Premier Cru » (Erstes Gewächs) s'ils sont secs. En gros, les exigences sont les mêmes que pour les « Grands Crus » (Grosses Gewächs) des autres régions d'Allemagne. S'ils sont de type doux, les vins suivent les règles habituelles des « Prädikate » en mentionnant qu'ils sont issus d'une situation de premier ordre. Les bouteilles sont armoriées.

Au deuxième étage, figurent les vins issus des « Lieux Classés » (Klassifizierte Lage) quelque soit la parcelle. Ce sont des vins qui ne répondent pas aux conditions supérieures mais qui revendiquent leur origine.

Enfin, au bas de l'échelle, figurent tous les autres vins issus de la région Rheingau, sans mention du cru sur l'étiquette (vin du domaine avec ou sans mention de la localité d'origine)



Parallèlement à cette appellation de « Erstes Gewächs » subsiste encore l'appellation « Charta » qui en fut, d'une certaine manière, la prémisse. Charta est un mouvement associatif de viticulteurs créé en 1984 avec la double ambition de fonder à nouveau la qualité du vin sur une situation géographique plutôt que sur un degré de maturité (voir ci-dessus) mais aussi de mettre sur pied un label destiné à certifier au consommateur qu'il avait affaire à un vin gastronomique de haute qualité, au profil gustatif sec, susceptible d'accompagner parfaitement les meilleurs plats, ce que les vins majoritairement doux peinaient à accomplir. Le vin doit provenir d'un cru classé mais en principe, le nom du cru ne peut être mentionné sur l'étiquette frappé du logo spécifique ; il est toutefois toléré qu'il apparaisse sur la contre-étiquette si le vin provient d'un vignoble individualisé.

